Les mentions obligatoires sur un site internet

	Pour une personne morale (société)
Votre identité	raison socialeforme juridiquemontant du capital social
Vos coordonnées	 adresse du siège social adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone pour contacter votre entreprise
Les mentions relatives à la propriété intellectuelle	 Pour les images, illustrations, photographies: faire figurer leur propriété intellectuelle. Pour les textes qui ne sont pas à l'entreprise, il faut recueillir l'autorisation de l'auteur ou tout du moins citer la source du texte
Les mentions relatives à l'hébergement du site	Il faut prévoir une page relative aux mentions légales qui doit inclure des informations relatives à l'hébergement du site (même si le site est hébergé à titre gratuit) Ces mentions portent sur : le nom de l'hébergeur la raison sociale l'adresse le numéro de téléphone.

Utilisation de données personnelles.

Le **Règlement Général sur la Protection des Données** précise les informations qui doivent être disponibles.

En cas de collecte de données personnelles (nom, prénom, adresse, mail ou autre), l'entreprise à un devoir de transparence, il faut obtenir le consentement de l'internaute et l'informer sur le motif et l'usage de ses données.

Pour respecter le devoir d'information, l'entreprise doit donner accès aux certaines informations, comme :

- L'identité et les coordonnées en charge du traitement des données;
- Les coordonnées du **Délégué à la Protection des Données** ou un moyen de contact sur les questions de la protection des données;
- Une base juridique du traitement des données (consentement, respect de l'obligation prévu, exécution de contrat);
- La finalités des données qui on pu être collectées;
- Le caractère du recueil des données (obligatoire ou facultative) et les conséquences pour la personne si elle ne fournit pas les données;
- Le destinataire des données collectées;
- La durée de conservation des données;
- Le transfert des données à destination d'un État n'appartenant pas à l'Union Européenne.

Les cookies.

Les cookies permettent d'analyser le comportement d'un internaute (exemple : navigations, habitudes de consommation, déplacement...). Si une entreprise utilise des cookies sur son site, il est obligatoire d'informer l'internaute de la finalité des cookies mais également d'obtenir le consentement de celui-ci.

La Commission National de l'Information et des Libertés a fait une liste des cookies concernés par cette obligation. Il s'agit, en principal, des cookies liés aux opérations de publicité personnalisée ou non, mais également ceux liées au fonctionnalités de partages sur tout réseau social.